



# **REGLEMENT ET INFORMATIONS GENERALES**

## **LA PENTE ET COTE 2022**

### **Ce règlement est commun pour la randonnée VTT et la randonnée marche**

- **Organisation :**

La randonnée VTT et pédestre « **La Pente et Côte** » se déroulera le Dimanche 5 Juin 2022. Cette manifestation est organisée par l'association « **Sport Nature Bourgueillois** » dont le siège social est à la Mairie de Bourgueil 8 rue du Picard BP 29 37140 BOURGUEIL.

**e-mail :** [contact@sportnaturebourgueillois.fr](mailto:contact@sportnaturebourgueillois.fr)      **site Internet :** [www.sportnaturebourgueillois.fr](http://www.sportnaturebourgueillois.fr)

Cette randonnée est inscrite au calendrier de la FFVélo/FFCT à laquelle est affiliée l'association. C'est sous couvert de la FFVélo/FFCT que cette manifestation est organisée. Elle est aussi inscrite aux différents calendriers de la presse spécialisée, la presse locale et sur Internet. C'est une épreuve sans classement. Elle a fait l'objet d'une demande d'autorisation auprès des préfectures d'Indre et Loire et Maine et Loire

**Responsable de l'organisation :** Mr Alain TENDRON      [alain3744@gmail.com](mailto:alain3744@gmail.com)

- **Concurrents :**

Cette randonnée est ouverte à tous, licenciés ou non. Pour les mineurs non licenciés et non accompagnés d'un parent ou tuteur légal, une décharge parentale est obligatoire.

**Les participants s'engagent à lire le présent règlement, ils attestent de leur capacité physique à réaliser le parcours sur lequel il s'engagent et attestent de la prise en compte des consignes de sécurité affichées au départ.**

Les participants mineurs devront être accompagnés d'un parent ou tuteur, d'un encadrant diplômé, ou à défaut d'une autorisation parentale.

- **Programme :**

7 distances VTT sont proposées : 20, 35,45,65,80,100,120 km et 3 distances marche : 8,15,25 Km. L'heure de départ est fixée à partir de 8H00. Le retrait des plaques de cadre est ouvert à partir de 7H au village / expo de l'organisation se situant sur le parking Hyper U à Bourgueil.

- **Parcours:**

Chaque circuit s'organise autour d'une unique boucle, empruntant à 95% des chemins à l'état naturel, à travers vignes et forêts. Les différents circuits ainsi que les dénivelés peuvent être consultés sur le site.

- **Stationnement:**

Un grand parking sera à disposition des participants au magasin Hyper U de Bourgueil.

- **Engagement :**

Le droit d'inscription est fixé à :

- 4 à 15 euros pour la randonnée VTT
- 5 euros pour la randonnée marche
- une réduction de 3 euros est appliquée pour les licenciés FFCT



- **Inscriptions / documents à fournir:**

Elles sont possibles à compter du 15 Décembre 2021 en s'inscrivant en ligne sur le site de notre partenaire [ikinoa.fr](http://ikinoa.fr) ou par courrier en téléchargeant le bulletin d'inscription sur le site Internet [www.sportnaturebourguellois.fr](http://www.sportnaturebourguellois.fr) accompagné de votre règlement (chèque à l'ordre de SPORT NATURE BOURGUEILLOIS). Les inscriptions restent toujours possibles sur place excepté pour les Raids. Afin de faciliter l'organisation et éviter de faire la queue au départ, il vous est demandé de privilégier les inscriptions en ligne sans aucun frais.

- **Plaques de cadre :**

Elles seront à retirer le jour de l'événement sur le site de départ, à partir de 7h ou le samedi au stand de présentation de l'évènement à l'entrée du magasin Hyper U et ce, à partir de 16h.

- **Covoiturage :**

Afin de faciliter votre venue, un planning de covoiturage est disponible sur le site Internet. Vous pouvez vous y inscrire, soit pour proposer une place dans votre véhicule, soit pour en faire la demande.

- **Sécurité:**

Les participants VTT et marche s'engagent à respecter à tout moment le code de la route. Le circuit n'est pas fermé et d'autres véhicules peuvent surgir lors des traversées de routes, aussi faibles soient-elles.

Chaque participant attestera sur l'honneur être en condition physique suffisante pour effectuer le parcours qu'il a choisi et avoir pris connaissance du parcours et des consignes de sécurité.

Concernant le VTT, bien que non obligatoire pour les adultes, le port du casque est vivement conseillé, il est obligatoire pour les mineurs.

- **Service médical:**

Chaque personne participant à notre événement dispose d'un numéro d'urgence à appeler en cas de problème. L'organisation est en liaison avec le médecin de garde pour ce week-end et le centre de secours de Bourgueil qui a connaissance de notre événement. Une permanence est assurée par des secouristes de la Croix Rouge française durant toute la journée sur le village de départ/arrivée.

- **Assurance:**

Les organisateurs sont couverts par une police d'assurance avec la FFCT. Les licenciés bénéficient des garanties liées à leur licence. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement. L'organisation décline toute responsabilité en cas de vol avant, pendant ou après les épreuves. Les organisateurs se réservent le droit d'interrompre ou d'annuler la course à tout moment en cas de conditions climatiques extrêmes sans qu'aucun remboursement ne soit effectué aux participants.

- **Ravitaillement:**

Des ravitaillements abondants sucrés et salés sont à disposition tous les 20 km environ pour chacun des circuits.

- **Vestiaires, douches, sanitaires:**



Des douches chaudes seront disponibles à proximité du village expo (au camping). Le plan d'accès est visible sur le site et sera affiché sur place.

- **Challenge Outdoors de Touraine :**

La randonnée VTT est l'une des douze épreuves comptant pour le challenge Outdoors de Touraine en 2022. Pour plus d'info, se reporter au site

<https://www.touraine.fr/files/touraine/documents/missions/territoire/reglement.pdf>

**Droit à l'image:**

Chaque participant s'engage à céder ses droits à l'image sur tous les supports, y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires.

- **CNIL:**

Conformément à la loi informatique et liberté, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux informations vous concernant. Sauf opposition de votre part, vos coordonnées pourront être transmises à des organismes extérieurs.

LE CODE DU BON RANDONNEUR »

Aime et respecte la nature.

Ecoute-la, ne la souille pas, ne la détruit pas.

Reste sur le sentier et sois discret.

Ne piétine ni culture, ni sous-bois.

N'effraie pas les animaux.

Ne néglige pas les contacts humains

Respecte et connais ce monde rural qui t'accueille.